

m. Les visites médicales et l'immunisation

MODULE 8

Votre bébé devrait être suivi dans les 2 premiers jours, si vous avez quitté l'hôpital dans les 48 heures suivant la naissance. Si vous restez plus de 48 heures à l'hôpital après la naissance, votre bébé doit être vu dans la première semaine. Votre fournisseur de services de santé vous permettra de savoir combien de fois votre bébé a besoin d'être vu. Il vérifiera aussi sa croissance.

L'immunisation (les vaccins) fait aussi partie des soins de santé du bébé. Pour voir le calendrier de vaccination de votre bébé s'il vous plaît visitez le site Web suivant :

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransm...>

En plus de tous les vaccins qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont bébés, les enfants ont besoin d'injections de rappel entre les âges de quatre et six ans, avant de commencer l'école. Parlez à votre fournisseur de services de santé ou à votre infirmière en Santé publique pour plus de renseignements sur les examens de santé et les vaccins.